



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Délibération n°2025-024-DE

OBJET : Approbation de la surface d'acquisition d'une partie de la parcelle AD 53

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 15

Excusé(s) : 2

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) : 1

Pour : 17

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Le quatorze avril deux mille vingt cinq, 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 08 avril 2025

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Patricia CHOMARAT, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Stéphanie SEON, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Camille DECOMBE, Céline VACHERON

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Patrick MICHAUD pouvoir à Patrice COUCHAUD, Mickaël MASSARO pouvoir à Alain CHEVET

Le ou les membres absent(s) :

Sabine GAUDIO

Le ou les membres excusé(s) :

Patrick MICHAUD, Mickaël MASSARO

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-004 du 25/02/2025 approuvant l'acquisition d'une partie de la parcelle AD 53 rue du Chauffour pour la création d'un espace de stationnement d'une surface de 534 m² au prix de 50 €/m².

Après réalisation des opérations préalables au bornage, la surface définitive est de 553 m² au lieu de 534 m².

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'acquisition d'une partie de la parcelle AD 53 à raison de 553 m².

Les conditions approuvées dans la délibération n° 2025-004 du 25/02/2025 sont maintenues :

- Prix d'acquisition fixé à 50 €/m²,
- Prise en charge par la commune de la construction d'un mur de clôture séparatif,
- Prise en charge par la commune des frais de formalités administratives (bornage, notaire,...)
- Suppression de la réservation inscrite au PLUi concernant l'emplacement réservé. Le reste de la parcelle n'ayant plus lieu d'être soumis à cette contrainte.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20250414-2025-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la nouvelle surface d'acquisition de 553 m².
- **APPROUVE** le maintien des conditions citées par Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux formalités administratives,

Champdieu, le 14 avril 2025

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20250414-2025-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025